

# INHUMAINE INDIGNE INUTILE

NON à l'initiative de mise en œuvre  
le 28 février 2016

POUR TOUS,  
SANS  
PRIVILÈGES



LE MARIAGE  
COMME EN 1915?  
NON À L'INITIATIVE RÉTROGRADE  
DU PDC SUR LE MARIAGE

## VOTATIONS DU 28 FÉVRIER 2016

POUR TOUS,  
SANS  
PRIVILÈGES



## Non au gaspillage de 3 milliards

# NON

au 2<sup>e</sup> tunnel au Gothard  
le 28 février 2016

# GAME OVER



# OUI Initiative stop à la spéculation

# ON NE JOUE PAS AVEC LA NOURRITURE

Aujourd'hui, la spéculation excessive prédomine sur les bourses des matières premières. L'objectif initial visait à assurer des prix stables aux producteurs et aux transformateurs de produits agricoles qui y concluaient des accords dans le but de déterminer les dates, les quantités et les prix des livraisons. Les risques de grandes fluctuations sur les prix pouvaient ainsi être limités. Malheureusement, la spéculation a peu à peu perverti la pratique de ces contrats utiles, qui ont perdu leur fonction première d'« assurance » pour devenir une machine à profit.



L'évolution spéculative des prix en bourse amène ceux qui sont en possession de grandes quantités de produits alimentaires à les stocker pour pouvoir les vendre plus tard au prix fort. En raison du stockage, l'offre diminue réellement ce qui fait augmenter encore plus les prix. Les spéculateurs qui poussent les prix des biens alimentaires vers le haut portent une lourde responsabilité dans le drame de la faim dans le monde. Or, « on ne joue pas avec la nourriture! »

L'initiative veut interdire les investissements orientés exclusivement vers le profit dans les matières premières alimentaires. Le texte précise que les contrats qui portent sur la garantie des délais ou des prix pour livrer des quantités déterminées de matière premières agricoles restent bien entendu autorisés.

La Suisse est complice de ce commerce en étant le siège de nombreux commerçants de matières premières et d'acteurs de la finance. En interdisant la spéculation sur les biens alimentaires, la Suisse montrera qu'une régulation est non seulement nécessaire mais aussi possible à large échelle. Notre pays servira ainsi d'exemple et pourra s'engager de manière très crédible au niveau international pour que la spéculation sur les matières agricoles et les aliments soit efficacement combattue dans le monde entier... car il est évident que c'est à l'échelle mondiale que le combat doit aussi être mené pour mettre fin définitivement à un scandale qui déshonore l'espèce humaine...

En acceptant cette initiative, nous pouvons combattre la spéculation effrénée qui entraîne dans la faim et la pauvreté des millions de personnes parmi les plus fragiles de notre planète!

La dérégulation des marchés de matières premières a profité aux lobbies de la finance et aux acteurs des marchés financiers dont le profit est la seule motivation! Des « indices de matières premières » ont fait leur appari-

tion permettant aux grandes banques et à d'autres acteurs financiers de spéculer à grande échelle sur les prix des principales matières premières.

La spéculation a des effets dévastateurs sur la fluctuation des

prix des produits alimentaires. Acheteurs et vendeurs se basent fortement sur les prix en bourse pour fixer les prix réels qui n'ont plus de rapports directs avec les fluctuations de l'offre et de la demande. Une étude réalisée en

2010 par la Banque mondiale affirme que la spéculation sur les produits alimentaires joue un rôle-clé dans la détermination des prix.

La spéculation mène à une augmentation massive des prix, qui n'est parfois que temporaire. Les bulles spéculatives des prix détruisent l'existence de millions de personnes, le plus souvent parmi les plus pauvres (celles qui dépendent jusqu'à 80 % de leur revenu pour se nourrir). Les experts de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) relèvent que



« Les bulles spéculatives des prix détruisent l'existence de millions de personnes, le plus souvent parmi les plus pauvres. »

JACQUES-ANDRÉ MAIRE, CONSEILLER NATIONAL (NE)

## L'ESSENTIEL EN BREF

L'initiative fédérale « stop à la spéculation sur les denrées alimentaires » vise à modifier la Constitution de telle sorte que la Confédération devrait légiférer et surveiller les marchés afin d'interdire la spéculation financière sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires. Ces dernières sont des ressources limitées et représentent la base de l'alimentation mondiale. Elles souffrent de variation de prix importantes, amplifiées par la spéculation.

**Le PS recommande de voter OUI à l'initiative stop à la spéculation sur les denrées alimentaires :**

- La spéculation financière sur les denrées alimentaires doit être arrêtée car elle ne crée pas de valeur réelle. Des règles sont nécessaires pour un fonctionnement éthique du marché des matières premières.
- Une interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires favoriserait une stabilité des prix qui aiderait à lutter contre la faim due à la hausse, même temporaire, du prix des aliments de base.
- L'initiative aurait un impact réel : la Suisse a une position importante puisqu'une part importante des acteurs spéculant sur les marchés des matières premières agricoles et des denrées alimentaires ont leur siège dans notre pays.
- L'agriculture Suisse serait protégée et les banques ou autres entreprises ne risquent pas de quitter la place Suisse puisque l'UE ou les Etats-Unis ont des règles plus strictes concernant les matières premières.



« La spéculation sur les biens alimentaires est la forme la plus répugnante de la recherche du profit, qui se fait aux dépens des pays du sud. »

JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB, CONSEILLER NATIONAL (VD)



« Il n'est pas acceptable que la Suisse reste en retrait, alors que d'autres pays européens ou les Etats-Unis, ont décidé d'empoigner le problème. »

LAURENCE FEHLMANN RIELLE, CONSEILLÈRE NATIONALE (GE)



« Les paysans suisses subissent également les conséquences de la spéculation, notamment lorsqu'ils achètent du fourrage à des prix très élevés. »

CHRISTIAN LEVRAT, CONSEILLER AUX ETATS (FR)

# NON AU 2<sup>E</sup> TUNNEL ROUTIER ABSURDE AU GOTHARD

La modification de la loi sur le transit routier dans la région alpine sera soumise au peuple le 28 février prochain. Sous cette dénomination se cachent des enjeux majeurs : la protection des Alpes et la politique de transfert du trafic de la route au rail.

Le tunnel routier du Gothard doit être assaini, nul ne le conteste, il sera rénové quelle que soit l'issue du vote. C'est la manière qui fait débat et qui a motivé plus de 150 000 personnes à signer notre référendum. Le Conseil fédéral veut utiliser ce prétexte pour doubler le tunnel routier du Gothard, un

projet pourtant déjà deux fois refusé par le peuple. Avec la prochaine ouverture du tunnel de base, le rail offre au Gothard les capacités suffisantes pour assurer le feroutage des voitures et des camions, sans isoler à aucun moment le Tessin. La solution est là : ce qui fonctionne à Brigue et Goppenstein peut aus-



« Alors que l'avenir du fonds routier n'est pas assuré et que de nombreux projets ne sont pas financés, il est absurde d'investir 3 milliards. »

MATHIAS REYNARD, CONSEILLER NATIONAL (VS)



si être mis en place au sud des Alpes.

#### NON au gaspillage de 3 milliards

Les gouvernements de trois cantons romands ont mis en garde leurs parlementaires : les moyens supplémentaires investis au Gothard manqueront pour les autres projets. La charge moyenne de trafic au Gothard est de 17 000 véhicules par jour. Ils sont 106 000 à traverser quotidiennement Crissier, 80 000 à Morges, 37 000 à Martigny. Le trafic est stable depuis 15 ans au Gothard mais augmente aux abords des centres urbains. Alors que l'avenir du fonds routier n'est pas assuré et que de nombreux projets ne sont pas financés, il est absurde d'investir 3 milliards.

#### NON à l'asphyxie des Alpes

Un deuxième tunnel construit, il ne fait aucun doute que les quatre voies seront rapidement ouvertes au trafic, provoquant une augmentation massive du nombre de camions. Au Gothard, un véhicule sur cinq est un poids lourd. Conscients de cette menace, les Tessinoises et les Tessinois se mobilisent pour dénoncer le cadeau empoisonné que représenterait ce second tube pour leur canton, dont l'air est déjà le plus pollué de Suisse. Le Valais serait aussi concerné par une telle augmentation de camions, étant donné que l'essentiel du transport routier de matières dangereuses passe

par le Simplon. Les Alpes sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique. Nous avons le devoir de protéger cette région.

#### NON au sabotage de la NLFA

La Suisse a investi 24 milliards dans les nouvelles transversales ferroviaires alpines, l'essentiel sur l'axe du Gothard, dont le tunnel de base sera inauguré en juin 2016. Grâce à cette liaison, le Tessin sera mieux relié que jamais au Plateau. Cette transversale doit permettre de décharger la route du trafic des poids lourds, au Gothard, au Simplon et au Grand-Saint-Bernard. Le transfert sur le rail est aussi la meilleure solution pour la sécurité, puisque les camions représentent un danger indéniable sur les routes alpines. Construire un 2<sup>e</sup> tunnel routier, c'est saboter notre politique de transfert sur le rail.

Notons d'ailleurs, à propos des motivations des partisans du second tunnel routier, que sept des douze membres de ce comité ont un mandat dans une entreprise de construction, voire une entreprise de construction de tunnel.

Pour l'avenir de la Suisse, il faut investir dans le développement du rail et la protection des Alpes, pas dans un couloir de transit ! NON le 28 février !



« Des milliards investis pour un second tube routier vont créer un appel d'air pour les poids-lourds européens. Non, la Suisse a d'autres priorités en matière d'infrastructures de transport ! »

GÉRALDINE SAVARY, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (VD)



« Personne n'est dupe. Les deux tunnels routiers seront utilisés. Avec les sommes investies, il est inimaginable qu'ils ne soient utilisés qu'à la moitié de leur capacité. »

ROGER NORDMANN, CONSEILLER NATIONAL (VD)



« Trois milliards seront gaspillés dans ce second tube ; autant d'argent qui manquera pour financer d'autres projets essentiels d'infrastructures, notamment dans les agglomérations. »

VALÉRIE PILLIER CARRARD, CONSEILLÈRE NATIONALE (FR)

## L'ESSENTIEL EN BREF

Le peuple doit se prononcer sur une modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine en décidant s'il accepte ou non la construction d'un deuxième tube routier au Gothard. La Constitution étant claire sur le fait que la Confédération doit s'engager à limiter le trafic dans les zones alpines, une seule voie de circulation serait ouverte dans chacun des deux tubes, le nouveau et l'actuel.

#### Le PS recommande de voter NON au 2<sup>e</sup> tube routier au Gothard :

- Le trafic augmenterait : davantage de voies de circulation conduiraient inévitablement à long terme à davantage de trafic, même malgré la volonté d'en garder certaines fermées.
- Une réfection raisonnable est possible : en utilisant le feroutage (transport de véhicules routiers par le rail) pendant la durée des travaux, le deuxième tube n'est pas nécessaire, le tunnel actuel pouvant être assaini à moindre coût et plus rapidement qu'en en construisant un deuxième.
- D'importants investissements ont déjà été réalisés dans la NLFA (nouvelle liaison ferroviaire à travers les Alpes), notamment dans la construction d'un deuxième tunnel ferroviaire de base qui entrera en fonction en juin 2016. Construire un deuxième tube reviendrait à torpiller ces efforts.
- Un NON évite un gouffre financier : le coût de la construction du tunnel se chiffre pour l'instant à plus de 3 milliards et c'est le contribuable qui devra payer.

# NON À LA CHASSE AUX ÉTRANGERS



années à une peine de prison ou une peine pécuniaire de quelque nature et quotité que ce soit.

Quels seront les effets concrets de ce nouveau catalogue sur les personnes étrangères? Les personnes sans passeport suisse seraient renvoyées automatiquement même en cas d'infractions de faible gravité et sans examen des circonstances. Et ceci même si elles sont nées et ont grandi en Suisse. Les seconds seraient évidemment les plus touchés car ils pourraient être à tout moment – même pour des cas bagatelles – expulsés vers un pays totalement inconnu. Tous renvoyés au même titre que l'étranger criminel coupable d'un meurtre ou d'un viol. Voici des exemples concrets des personnes visées par l'initiative:

- un jeune d'origine vietnamienne, né en Suisse, condamné pour conduite en état d'ivresse et qui dix ans plus tard se trouverait mêlé à une rixe, serait expulsé du pays (même s'il y a fondé une famille et qu'il ignore tout de sa contrée d'origine y compris la langue);

- une jeune femme portugaise qui endommage un mur privé

avec un graffiti et qui quelques années plus tôt avait insulté son voisin ou volé une pomme dans son jardin, serait forcée de quitter la Suisse pour aller dans le pays de ses parents, voire de ses grands-parents;

- des parents étrangers qui n'annoncent pas à l'autorité que leur fille naturalisée est revenue vivre à leur domicile après s'être

séparée de son compagnon, seraient expulsés car le montant de l'aide au logement aurait dû être baissé;

Ces exemples démontrent qu'on est très loin du cas du violeur ou du cambrioleur de haut vol dont le renvoi n'est d'ailleurs contesté par personne. La principale «plus-value» de l'initiative de mise en œuvre par rapport

au droit actuel est donc que des personnes étrangères, même de seconde ou de troisième génération, devraient être renvoyées lorsqu'ils ont commis des délits mineurs. En ce sens, l'obtention induite de prestations sociales par négligence (oubli de fournir un renseignement) qui est mise au même plan que la fraude sociale (obtention d'une prestation par astuce) est particulièrement perfide. De fait, l'initiative entraîne un déracinement permanent de l'ensemble des personnes étrangères de Suisse qui vivront dans une peur constante et dans l'angoisse du moindre faux pas. C'est une véritable chasse aux étrangers que l'on veut mettre en place, et en particulier une chasse aux étrangers précaires. Le peuple doit se réveiller et dire clairement NON à ce texte dangereux pour la paix sociale de notre pays.

CESLA AMARELLE,  
CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

<sup>1</sup>L'UDC a annoncé le lancement de la présente initiative lors de son assemblée de novembre 2011, soit un an à peine après l'adoption en novembre 2010 par le peuple et les cantons de l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers.



« Le parlement a appliqué l'initiative de renvoi des criminels étrangers et aucun référendum n'a été lancé. Cette nouvelle initiative de l'UDC est un abus de démocratie. »

DIDIER BERBERAT,  
CONSEILLER AUX ETATS (NE)



« Fiers de notre tradition d'ouverture, accueil et tolérance, fidèles à l'esprit d'Henry Dunant, nous ne pouvons accepter qu'on mette à mal, à nouveau, des droits humains essentiels. »

MANUEL TORNARE,  
CONSEILLER NATIONAL (GE)

# NON À L'INITIATIVE RÉTROGRADE DU PDC SUR LE MARIAGE

Cette initiative a un titre alléchant. Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage. Et elle peut tromper le peuple. Mais le texte de la proposition est juste un mille-feuille.



tuerait désormais une communauté économique.

- La discrimination envers les couples mariés a été relevée et dénoncée par un arrêt du Tribunal fédéral en 1984. Si les cantons ont inscrit dans leur législation fiscale des correctifs nécessaires au dégrèvement fiscal approprié des couples mariés, ces derniers sont toujours désavantagés au niveau de l'impôt fédéral direct, malgré les efforts du Conseil fédéral et du Parlement, qui ont introduit depuis le 1er janvier 2008 une déduction pour double revenu et une déduction pour personnes mariées.

- L'imposition commune des couples, soit le fait de définir le couple comme noyau économique dans la Constitution, empêche toute possibilité d'évolution vers ce que le PS défend: l'imposition individuelle. C'est pour nous la seule forme d'imposition fiscale simple, en fonction de la capacité contributive de chacun, et neutre du point de vue de la forme du ménage, ne favorisant ou ne désavantagant fiscalement aucune forme d'union. L'imposition individuelle favorise enfin l'ac-

cess au marché du travail pour le conjoint qui réalise actuellement ce qu'il faut appeler le revenu complémentaire.

- La définition du mariage – union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme – est certainement une des raisons principales pour s'opposer à cette initiative. Il ne s'agit bien sûr pas de dénigrer l'union institutionnalisée entre un homme et une femme sous cette forme juridique, mais il s'agit avant tout de ne pas pénaliser les autres choix d'autres communautés de vie! Une telle disposition violerait d'ailleurs l'article 8 alinéa 2 de la Constitution qui interdit toute discrimination et s'opposerait à toute évolution de l'institution du mariage du même sexe.

- Le coût de la réforme proposée est estimé à 1,9 milliards de pertes fiscales pour la Confédération et 390 millions pour les cantons et communes. Personnellement, je ne considère pas le coût des réformes comme un argument pour les refuser. Ainsi, le Conseil national avait opposé un contre-projet direct à cette initiative. Ce dernier aurait coûté

tout autant mais ne discriminait aucune forme de communauté de vie et laissait la porte ouverte aux deux débats précités: imposition individuelle et mariage homosexuel. Mais le Conseil des Etats n'en a pas voulu.

Par cette initiative, le PDC souhaite imposer et ancrer dans le marbre constitutionnel sa propre vision du couple, faisant fi des milliers de couples ho-

mosexuels de notre pays. Cette initiative qui sous couvert de fiscalité et de fin de discrimination est en fait une initiative idéologique et de principe. Alors le 28 février retournons à l'expéditeur son mille-feuille en lui expliquant que la crème pâtissière a tourné...

ADA MARRA,  
CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)



« L'image de la famille défendue par le PDC est dépassée. Couples mariés, en partenariat enregistré, concubins: aucune forme d'union ne doit être discriminée. »

PIERRE-ALAIN FRIDEZ,  
CONSEILLER NATIONAL (JU)



« Nous voulons également supprimer l'inégalité qui frappe certains couples mariés. Mais pas de cette manière! L'initiative du PDC est anachronique et doit être rejetée. »

REBECCA RUIZ,  
CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

JE M'INTÉRESSE AU PARTI SOCIALISTE



www.pssuisse.ch  
www.pssuisse.ch/adherer



www.facebook.com/pssuisse



@pssuisse